Conseil de Perfectionnement

Séance du 7 juin 1905

Rapport de la Direction

Messieurs

L'École a été éprouvée l'année dernière par la mort d'un des membres de votre Conseil, M. Girard de Rialle. C'était un homme d'une rare distinction. Il nous avait rendu plus d'un service à l'époque où il dirigeait, au Ministère des affaires étrangères, la section des Archives, et c'est là une des raisons qui nous avaient fait souhaiter de l'avoir avec nous dans ce conseil. Les circonstances ne lui ont pas permis de remplir à l'École le rôle actif auquel il semblait destiné et d'y exercer l'influence qui appartenait naturellement à un homme de son expérience et de son mérite. Il fut nommé presque immédiatement ministre plénipotentiaire au Chili; un congé qu'il obtint trois ans après lui permit de revenir en France et de siéger au Conseil, puis il regagna son poste; nous ne devions plus le revoir. Il laisse à tous ceux qui l'ont connu de très vifs regrets; ~~l'assemblée~~ vous voudrez vous associer sans doute à ceux que nous exprimons ici ~~à titre de collègues et de collaborateurs~~.

Une mort plus récente a privé l'École d'un ami sûr, d'un conseiller éprouvé. M. Juglar avait occupé antérieurement une des chaires magistrales de l'École. Il y avait déployé des qualités précieuses qui lui restèrent jusqu'à son dernier jour: la vivacité, l'à propos, l'attachement passionné aux principes qu'il avait adoptés, aux résultats des expériences qu'il avait instituées et qu'il poursuivit pendant un demi siècle. En nous quittant, [illegible] il conserva à l'École un souvenir fidèle et il ne manquait jamais de venir s'asseoir à la table où se réunissent chaque année les professeurs. Le Conseil de perfectionnement s'associera aux regrets que nous inspire la perte d'un homme qui s'intéressait vivement aux progrès de l'École.

~~La reprise du mouvement ascendant dans le nom~~

Nous vous avions signalé l'an dernier, la reprise, après un fléchissement sensible, du mouvement ascendant dans le chiffre de nos inscriptions. Cette reprise s'est poursuivie. Nous comptons 482 inscriptions d'élèves contre 467 en 1903-04. Cette légère augmentation ~~se répartit entre toutes nos sections, mais en s'accentuant d'une manière~~ se ~~porte surtout sur notre~~ répartit principalement entre la section économique et sociale qui passe de 17 à 24 et la section générale qui monte de 51 à 55. 5 étrangers de plus que l'année précédente (67 au lieu de 62) ~~ont apporté leur~~ ~~se sont inscrits et~~ ont ~~ajouté~~ contribué au léger l'accroissement que nous vous signalons.

99 candidats dont 10 étrangers ont concouru en 1904 pour l'obtention du diplôme. 56 dont 7 étrangers ont été diplômés: 10 dans la section administrative

Archives de Sciences Po

20 dans la section économique et financière ; 3 dans la section économique et sociale ; 18 dans la section diplomatique ; 5 dans la section générale

Les distinctions ont été nombreuses dans le corps enseignant de l'Ecole. M. Ch. Lyon-Caen a été promu officier de la Légion d'honneur, et ce témoignage depuis longtemps attendu a été accueilli avec une grande et légitime satisfaction. Nul ne s'étonnera de voir des croix de chevalier échoir comme récompense à des hommes comme MM. Morel et Plaffain, tous deux si recommandés par leur mérite et leurs travaux variés ; ils n'étaient desservis que par une modestie qui aurait pu les laisser oublier si ~~leurs~~ des amis n'avaient pas pris soin de faire valoir leurs titres.

M. Esmein a été, l'année dernière, nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section de législation. M. Esmein qui nous avait prêté, pendant les pénibles années du commencement de l'Ecole une collaboration temporaire, nous était revenu après vingt ans pour être installé comme professeur dans une chaire magistrale, celle d'histoire parlementaire et législative. Nous n'avons pas à redire ici la façon dont il a transformé, rajeuni son sujet et l'intérêt puissant que ses leçons excitent dans un nombreux auditoire. Il réunit les mérites du savant à ceux d'un juriste expérimenté et pratique et partout où il a eu occasion de payer de sa personne, à l'Ecole des Hautes Etudes, à la Faculté de Droit, à l'Ecole, au Conseil supérieur de l'instruction publique, il a marqué sa place d'une façon inoubliable par la personnalité, la ténacité, la profondeur de ses vues juridiques. Il était naturellement désigné au choix de l'Académie des sciences morales. elle s'est fait honneur en l'appelant dans son sein.

Des changements peu nombreux nous ont été imposés par des circonstances imprévues. Nous avons eu le regret de voir se séparer de nous dans les cours M. le colonel Leblond, professeur de géographie militaire. M. Leblond a été placé à la tête d'un régiment en garnison à Rennes et a dû, en conséquence, quitter Paris. Il nous appartenait depuis 1893. Il avait fait apprécier par ses élèves un enseignement un peu froid, mais d'une allure si distinguée, si riche en informations de toute sorte, si au courant de tous les points de vue de la science moderne qu'on ne songeait pas à demander au patriote caché dans le professeur de se dévoiler davantage. Nous aurions eu de la peine à remplacer un tel maître s'il n'avait pas eu, auprès de lui, à l'Ecole des sciences politiques, de même qu'à l'Ecole de guerre un homme dont nous connaissions par expérience le savoir étendu et les rares aptitudes pédagogiques. M. le commandant Mallterre, qui avait été appelé par le gouvernement à remplacer le colonel Leblond dans sa chaire officielle, a été chargé par nous de le suppléer dans son cours à l'Ecole. Il nous a proposé de fondre ensemble les deux enseignements Organisation des armées et géographie militaire et de réduire l'ensemble à 20 leçons. La division en deux cours ne nous avait jamais paru bien justifiée. Nous avons donc accueilli avec faveur une combinaison qui les réunissait en un seul et confié cet enseignement unique à un professeur éprouvé. L'expérience a ~~démontré~~ depuis confirmé notre sentiment et nous vous proposons, en conséquence, de ratifier pour l'avenir aussi bien que pour le passé, la solution que nous avaient ~~dicté~~ les circonstances.

M. Lèbe-Gigun, ~~[illegible]~~ nous a fait connaître, au début de l'année scolaire que les nouvelles fonctions dont il venait d'être investi ne lui permettait plus de conserver la direction de la conférence de révision et d'interrogation sur les finances publiques. Nous avons fait appel, pour le remplacer, à l'un de nos anciens élèves les plus distingués M. Pierre Desforges qui appartient à l'inspection

Archives de Sciences Po

des finances M. Desforges joint à une culture aussi variée qu'étendue une précision d'esprit qui aime à pousser jusqu'au fond les questions essentielles et une sûreté de jugement qui le qualifie particulièrement pour une tâche où il convient surtout d'inculquer aux jeunes gens une méthode de travail et l'habitude de démêler les éléments fondamentaux de problèmes difficiles. M. Desforges a pleinement réussi, selon nos espérances, à s'attacher un auditoire fidèle, et c'est avec la pleine conscience d'avoir fait en lui une heureuse acquisition, que nous vous demandons ~~votre~~ de ratifi~~cation~~er sa nomination.

Pour l'année prochaine, deux questions se posent actuellement devant nous. Pour la première nous avons une solution ferme à vous proposer. Pour la seconde nous avons un plan, mais nous ne disposons pas encore de tous les éléments nécessaires à en assurer l'exécution. Aussi devons-nous nous ~~contenter~~ borner à solliciter ~~votre~~ de vous un assentiment ~~pour~~ de principe à notre projet, en vous priant de nous faire crédit quant aux moyens d'en poursuivre la réalisation.

L'état de santé de M. Jules Fleury ne ~~nous laisse pas permet pas d'espérer le voir reprendre~~ lui a pas permis de reprendre son cours. M. Daniel Bellet a donc continué la suppléance dont il avait bien voulu se charger l'an dernier. Sans modifier ~~la situ~~ l'état des personnes en cause, nous jugeons utile, d'accord d'ailleurs avec M. Fleury, de modifier et d'élargir l'enseignement donné jusqu'ici sous la rubrique « Hygiène publique et grands travaux publics ». Les élèves de nos sections économiques ne ~~peuvent~~ sauraient trouver dans le cours général d'économie politique les données nécessaires pour se rendre compte de la manière dont se posent actuellement ~~la plupart~~ un grand nombre de problèmes industriels. Leur éducation économique ne peut cependant être complète et leur permettre d'aborder utilement les questions pratiques qu'autant qu'ils auront pu se rendre compte du rôle important que jouent dans l'industrie moderne les découvertes scientifiques et les applications sans cesse croissantes des sciences mécaniques, physiques ou chimiques à la production des richesses. Les transformations qui résultent de ces applications exercent nécessairement des répercussions ~~mais en dehors de~~ sur l'industrie qui les met à profit; elles en exercent aussi le plus souvent sur ~~et~~ le personnel employé dans d'autres industries. Selon leur importance et selon la nature des industries qu'elles affectent, elles deviennent l'origine de véritables révolutions économiques ou bien elles n'opèrent que des modifications moins profondes, mais cependant encore appréciables dans les conditions d'existence d'un cercle plus restreint de producteurs — patrons et ouvriers — et de consommateurs. Il ne saurait s'agir d'initier nos élèves aux méthodes d'investigation scientifique — cela est l'affaire des ingénieurs — mais il serait avantageux et il est possible de les initier aux ~~résultats conséquences méthodes~~ problèmes d'application économique des résultats ~~de la technique~~ des découvertes scientifiques.

M. Daniel Bellet, comme M. Jules Fleury, serait tout-à-fait qualifié pour procéder à cette initiation, en transformant son cours en un cours de « technique industrielle dans ses rapports avec les questions économiques ».

M. Wilhelm nous a fait connaître tout récemment qu'il ne croyait pas pouvoir conserver l'an prochain sa chaire de législation algérienne et coloniale. Très absorbé par la direction d'une compagnie d'assurances qui réclame à peu près tout son temps, M. Wilhelm éprouve ~~de~~, outre le désir de s'alléger, le ~~trouble~~ scrupule de n'être plus en mesure de donner un enseignement

Archives de Sciences Po

aussi vivant, aussi informé, aussi pratique qu'à l'époque où ~~suivant~~ ses fonctions au Ministère de la marine le mettaient en perpétuel contact avec les questions qu'il avait charge d'enseigner à l'École. Ce n'est pas sans regret que nous nous séparons d'un professeur dont nous avons pu, pendant de longues années, apprécier la compétence, la clarté, la précision, l'esprit juridique et consciencieux, le constant dévouement à l'École. Sa disparition pose devant nous un problème nouveau. Son cours institué en vue de la section coloniale ~~créée à l'École à une époque où nous ne pouvions en prévoir la prompte dis~~ ~~d'une école d'Ét~~ ~~dissoute depuis~~ ~~qui a dû se dissoudre en présence du monopole~~ de ~~concurrence ruineuse~~ de l'École n'avait guère été modifié lorsque le monopole de l'École coloniale avait entraîné la dissolution de notre section nouvelle. Les qualités mêmes du professeur avaient, en quelque sorte, décidé de l'orientation du cours. Jurisconsulte distingué, habitué à traiter les questions contentieuses et à pratiquer les affaires coloniales sous leur aspect juridique, M. Wilhelm devait naturellement, presque nécessairement être invité à faire une très large place ~~aux~~ ~~droit~~ au droit colonial dans son enseignement. ~~Il ne négligeait~~ L'esprit ~~ouvert~~ ouvert et avisé, il ne négligeait ~~point~~ sans doute l'étude d'aucun des ~~problèmes~~ grands problèmes qui se posaient pour nos colonies; ~~les considérations d'ordre économique~~ il faisait une part abondante aux considérations d'ordre économique et n'omettait pas de signaler les rapports de la politique coloniale avec la politique générale. Mais le titre même du cours l'indiquait, c'était la législation algérienne et coloniale qui en formait l'objet principal. Nous estimons qu'à l'heure actuelle et puisque les circonstances nous ont imposé l'abandon de tout espoir de reconstituer à l'École une section coloniale, il conviendrait d'élargir le cadre du cours, de lui enlever tout caractère technique et de l'adapter aux préoccupations légitimes des élèves qui, désireux avant tout d'étendre leur culture générale, ne veulent pas ignorer les raisons et les conditions de notre empire colonial. Faire le tableau de cet empire, en montrer les origines et l'état présent, les problèmes essentiels qui ~~en~~ dérivent de son existence et les solutions que l'histoire ou l'exemple d'autres peuples colonisateurs peuvent suggérer, ~~indiquer~~ tel est la ~~but~~ tâche très lourde mais singulièrement intéressante que nous ambitionnerions pour l'École. La difficulté qui nous arrête ~~vient~~ résulte de l'ampleur et de la complexité du sujet. Il ~~est~~ semble presque impossible de trouver un homme assez instruit de toutes les questions si diverses qui se posent dans nos colonies si différentes à tant d'égards, et la division du cours entre plusieurs professeurs s'imposera sans doute comme ~~le seul~~ l'unique moyen de réaliser le projet que nous vous soumettons. Si vous donnez à ce projet l'assentiment que nous vous demandons ~~nous~~ nous chercherons à ~~diviser~~ répartir l'étude de nos différentes colonies entre des hommes d'un talent éprouvé et d'une compétence reconnue ayant autant que possible acquis cette compétence par un séjour plus ou moins prolongé dans les pays qu'ils auraient à décrire (ou confirmé).

Divers noms se sont présentés à notre esprit. Paul Bourde et Pierre Mille par exemple ont le premier, une autorité incontestée, ~~le second, une connaissance~~ due à ~~une~~ l'expérience de hautes fonctions en Tunisie et à Madagascar, l'autre, ~~une connaissance personnelle~~ le sens des questions coloniales, acquis par des séjours ou des voyages à Madagascar, au Congo, en Indo-Chine. Pour l'Algérie nous songerions tout naturellement, s'il devait bientôt rentrer en France, à l'un de nos anciens élèves les plus brillants, M. de Peyerimhoff de Fontenelle qui après avoir été à l'École de M. Laferrière est depuis retourné à Alger pour y prendre la direction de l'agriculture et du commerce. Nous ne pouvons vous ~~f~~ faire de propositions fermes faute d'être assurés des concours que nous souhaitons et nous vous demandons si vous nous approuvez en principe de nous laisser toute latitude pour le choix des personnes.

Archives de Sciences Po